

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2020

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Mise en place du comité consultatif des transitions**

Rapporteur : Philippe Laurent

En liaison avec les enjeux de transition en matière énergétique, environnementale, numérique, sociale et économique, il est proposé de mettre en place un comité consultatif des transitions (CCT).

Cette proposition s'inscrit dans un engagement de longue date de la Ville en matière de performance énergétique et d'action pédagogique en direction de l'ensemble de la population (démarches HQE, démarches de type éco-quartier, bilan Carbone,...).

Afin de permettre aux habitants volontaires de se mobiliser sur ces enjeux, un conseil local de développement durable (CL3D) a été mis en place en 2006, composé d'une quarantaine de personnes regroupant, outre des représentants de la Ville, des personnalités qualifiées, des membres d'associations scéennes ainsi que des citoyens habitants de Sceaux venus en leur nom y prendre part.

Le CL3D a émis un certain nombre de propositions et d'avis sur les politiques municipales concernant les circulations douces, le plan vélo, les espaces verts, le plan neige, etc...

Lancée en mars 2019, la démarche intitulée "*Parlons ensemble de l'environnement à Sceaux*" a permis la constitution d'un collectif de citoyens amené à travailler sur différents thèmes en lien avec l'environnement, le *collectif scéen pour l'environnement*, qui a pris la suite du CL3D. On lui doit notamment le lancement du budget participatif et la révision du PLU.

Dans le prolongement de ces démarches, et afin de prendre en compte des thématiques plus larges en lien avec les évolutions constatées, le comité consultatif des transitions constituera une instance participative de débat, de réflexion, de consultation et de proposition au titre des transitions en matière énergétique, environnementale, numérique, sociale et économique. Il aura notamment pour objet de donner des avis circonstanciés sur les questions qui concernent l'ensemble de ces domaines.

Ce comité consultatif a pour objectif la mise en œuvre d'actions visant à diminuer les émissions de GES (gaz à effet de serre) des citoyens, de la ville et de son territoire d'appartenance, dans une perspective Zéro Emission nette en 2050. Il couvre dans ses travaux l'ensemble des transitions (énergétique, environnementale, numérique, sociale et économique) nécessaires. Il propose en jalon intermédiaire les progrès à réaliser d'ici à 2030 et contribue au suivi de décisions prises. Il le fait avec l'ensemble des parties prenantes (citoyens, associations, institutions locales et territoriales, acteurs économiques...) dans un souci permanent du bien commun, de l'inclusion et du plaisir de vivre et travailler dans un environnement sain. La réalisation de ces objectifs passe par l'accompagnement aux changements de comportements nécessaires de toutes les parties prenantes dans le respect des générations actuelles et à venir.

Le CCT a 3 missions :

- suivre les impacts environnementaux, énergétiques, économiques et sociaux des décisions et actions menées par la ville,
- mettre en œuvre des actions de suivi et d'accompagnement aux changements de comportement des citoyens, associations, acteurs économiques de la commune qui peuvent prendre plusieurs formes : événements, écogestes, actions thématiques, chartes, avis, vœux, participations....

- mettre en place des indicateurs de suivi globaux des actions de la commune et des citoyens (Pacte pour la transition, Bilan carbone, évaluations extra-financières,...).

Les membres qui le composent seront désignés nominativement par arrêté du maire ; outre l'ensemble des membres du conseil municipal, le comité comprendra :

- des citoyens tirés au sort,
- des citoyens ou acteurs locaux volontaires,
- des institutionnels et personnes morales concernées,
- des associations scéennes volontaires,
- un représentant de chaque comité consultatif existant,
- quatre représentants du conseil d'enfants.

Afin d'associer les habitants qui le souhaitent à la constitution du comité, une réunion ouverte à tous a été organisée le 16 septembre 2020. Après un échange sur la vocation de cette instance, l'élaboration d'un règlement a été engagée et a fait l'objet de réunions de travail spécifiques les 24 et 28 septembre. Ce règlement fera l'objet d'un arrêté du maire quant ses termes auront été définitivement fixés. Le document ci-joint, transmis pour information, en constitue le projet.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir décider d'instituer le comité consultatif des transitions étant précisé que la liste de ses membres (parmi lesquels l'ensemble des membres du conseil municipal) sera fixée par arrêté du maire.